

LABELLISATION DES CLUBS FFL & DA

Année 2014

OFFRE DE SERVICE ET DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES



C O M M U N I C A T I O	Les clubs labellisés bénéficieront d'un affichage valorisant sur le site internet FFL & DA.
	Envoi d'un diplôme et d'une affiche promotionnelle " CLUB LABELLISE FFL & DA " à tous les clubs labellisés.
	La(les) collectivité(s) territoriale(s) partenaire(s) du club sera (ont) destinataire(s) d'un courrier officiel de la FFL & DA mentionnant le label du club et le règlement de la labellisation.
	Une tenue d'entraîneur par an sera offerte à tous les clubs de Lutte (ref. grille lutte) labellisés avec la mention : " ENTRAÎNEUR - CLUB LABELLISE FFL ". Elle sera à commander par le club 1 fois par an avec possibilité de commande supplémentaire, à leurs frais (avec la même mention).
	Envoi posté de 5 affiches « Campagne de rentrée FFL & DA »

A C C O M P A G N E M E N T	A la demande du club, une visite annuelle du cadre Technique Régional ou Référent Technique (suivi du projet de structuration et développement) pour les clubs labellisés "Départemental" et "Régional".
	A la demande du club labellisé "National", possibilité intervention, au frais du club, d'un Entraîneur National (sous réserve de sa disponibilité).
	Les clubs labellisés seront informés (par courriel) des appels à projets régionaux de la FFL & DA et notamment en ce qui concerne la politique d'Education Insertion par le Sport.
	Les clubs labellisés bénéficieront d'un accompagnement fédéral pour leur projet de développement sur les thématiques suivantes : <ul style="list-style-type: none">⇒ Emploi⇒ politiques d'éducation insertion sociale par le sport⇒ Centres Formateurs (réservé aux clubs de Lutte labellisés "National")

F O R M A T I O N	Les clubs de Lutte (grille "Lutte") labellisés bénéficieront d'une prise en charge partielle de 100 € par an pour leur participation aux actions suivantes en 2014 (présentation des factures de frais pédagogiques) : <ul style="list-style-type: none">⇒ Formation nationale des entraîneurs (BF2) dans l'un des 4 centres nationaux de formation.⇒ Formation continue des entraîneurs lors du stage national d'été de formation de cadre.⇒ Commande d'outils pédagogiques à la Fédération Française de Lutte⇒ *Accueil 2 jours à l'INSEP dans le cadre d'un stage et selon un calendrier proposé par le DTN⇒ *Participation (dans le cadre des activités du club des supporters), à un chpt d'Europe ou du Monde.
	<i>Une demande de remboursement sera adressée à la FFL selon les barèmes en vigueur et accompagnée des justificatifs originaux.</i> <i>* réservé aux clubs labellisés "National"</i> Pour disciplines associées une offre de service spécifique pourra être étudiée par les comités nationaux.

ASPECTS REGLEMENTAIRES

- Prise en compte prioritaire du **Label régional** dans l'instruction des candidatures aux organisations nationales.
- **Label "National"** sera un pré-requis pour qu'un club de **lutte** puisse mettre en place un Centre Formateur FFL.
- **Label "National"** sera un pré-requis pour qu'un club de **lutte** puisse s'engager en 1e et 2e division par équipes.